

## Compte-rendu

### Conseil municipal du 5 septembre 2016

Le Conseil municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni en Mairie le lundi 5 septembre 2016, à 20 heures, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire

#### Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 6 juin 2016
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
  
- **Personnel - Rapporteur : JC LAGRANGE**
- Bilan social de la collectivité
- Suppression d'un poste de moniteur d'éducation musicale créé par délibération
- Tableau des effectifs à la date du 6 septembre 2016
  
- **Affaires générales - Rapporteur : F POIRRIER**
- Demande de subvention auprès du conseil départemental pour les registres d'état civil
  
- **Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER**
- Décision modificative en section d'investissement
- Admissions en non valeur

---

- **Affaires culturelles - Rapporteur : F POIRRIER**
- Convention pour l'exposition intercommunale 2016 sur le thème de l'Afrique : « Au cœur de l'Afrique noire » et « Afrique...sur la piste des jouets »
  
- **Affaires scolaires - Rapporteur : N GRANDO**
- Convention avec la C.U.C.M. relative au programme d'aide à la connexion internet des écoles maternelles, primaires et élémentaires
- **Affaires sociales-RPA - Rapporteur : MP FILLEUX**
- Convention de gestion pour la résidence pour personnes âgées Louis Veillaud entre la commune (propriétaire) et le C.C.A.S. (gestionnaire)
  
- **Patrimoine municipal - Rapporteur : C DEFACHELLE**
- Demande de subvention à la C.N.A.V. (caisse nationale d'assurance vieillesse) pour le projet de rénovation des logements de la R.P.A. (tranche n°1)
- Modification de la délibération du 4 avril 2016 relative aux travaux du sol du COSEC
- Présentation des travaux de sécurisation du COSEC (pas de délibération)
  
- **Affaires communautaires - Rapporteur : M ROUSSEAU**
- Rapport d'activités 2015
  
- **Associations non sportives - Rapporteur : Y DOUHARD**
- Association Résonance romane en Bourgogne du Sud : adhésion et cotisation 2016

#### Questions diverses

En préambule du conseil municipal, Monsieur le Maire retrace un bilan de l'été.

Depuis le dernier conseil municipal, différentes manifestations se sont déroulées telles que les 50 ans de l'Amicale Beauséjour, la fête de l'été, la course cycliste...

La piscine a été ouverte après l'installation de clôtures et de portails de 3 mètres de hauteur et de la vidéosurveillance, les travaux complémentaires (fossés et plantations) n'ont pas pu être réalisés dans les délais, ils le seront à l'automne. Aucune intrusion n'a été enregistrée, ceci montre la pertinence des installations choisies. La saison s'est donc bien déroulée. Le Maire regrette toutefois la chute des escaliers du plongoir d'un enfant de 5 ans ; il lui souhaite un bon rétablissement.

Concernant les travaux d'été, la municipalité n'a pas fait de visite avec la presse contrairement à d'autres communes. Les locaux scolaires et périscolaires sont en bon état et ont fait l'objet de quelques menus travaux d'entretien.

Pour finir, le Maire informe le conseil municipal que l'activité pêche sera développée sur le lac Saint-Amédée à partir du 17 septembre.

Il laisse la parole à M. LHOPE pour la présentation de M. Pierre AGNOLA, service civique, qui devra établir un agenda de la biodiversité de la commune dans le cadre d'une mission de 10 mois. M. AGNOLA est étudiant dans une école d'ingénieur agronome . il a choisi d'effectuer un service civique dans le cadre de son année de césure (entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année). M. Patrice BAUMEL, responsable des espaces verts est tuteur technique de M. AGNOLA.

Appel nominal

Présents : M. LAGRANGE, M. LHOPE, Mme FILLEUX, M. FOURRIER, Mme POIRRIER, M. BOGUET, Mme GRANDO, Mme MÉNARD, Mme CHAVOT, M. CANÉ, M. GAGNARD, M. DEFACHELLE, M. REBET, M. DOUHARD, Mme PERRIN, Mme GUILBAUT, Mme RODRIGUES, Mme BARREAU, M. GRAS, Mme ROUSSEAU, M. JOUTY, M. PICHARD.

Excusés : Mme ZARÉBA qui a donné procuration à M. BOGUET  
M. SOSSNA  
Mme ANDRÉ qui a donné procuration à M. FOURRIER  
Mme MATHOUX

Absent : M. TABYAOUI

Mme Véronique GUILBAUT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. :

- DEC2016/07 du 19 juillet 2016 portant attribution du marché subséquent pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés (lot 4) à Engie pour un montant de 31 350 € HTT.
- DEC2016/08 du 19 juillet 2016 portant attribution du marché subséquent pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés (lot 5) à Engie pour un montant de 14 390 € HTT.
- DEC2016/09 du 26 juillet 2016 relative à une indemnisation complémentaire de la SMACL (500€) concernant un sinistre dû à un choc de véhicule contre le bardage de l'Espace loisirs.
- DEC2016/10 du 8 août 2016 mettant un terme à la location d'un garage à Mme Baudin.

- DEC 2016/11 du 8 août 2016 attribuant un marché de photocopieurs à Equip'bureau (lots n°1 et 2) pour un montant total annuel de 9 231.50 € HT.
- DEC2016/12 du 16 août 2016 attribuant les marchés des travaux de mise en accessibilité de la mairie :
  - Lot 1 : plâtrerie-peinture à SARL GBPP (Blanzly) pour un montant de 3 634.25 € HT
  - Lot 2 : menuiserie à Menuiserie Bailly (Montceau-les-Mines) pour un montant de 5 152 € HT
  - Lot 3 : plomberie à SAS SALLES (Montceau-les-Mines) pour un montant de 1 638.20 € HT
  - Lot 4 : électricité à EURL FURCINITI (Sanvignes-les-Mines) pour un montant de 3 166.50 € HT
  - Lot 5 : sol souple à SAS MARTIN REBEUF (Montceau-les-Mines) pour un montant de 5 234.75 € HT
  - Lot 6 : serrurerie à SARL PROPOLY (Sanvignes-les-Mines) pour un montant de 7 258.55 € HT
  - Lot 7 : E.P.M.R. (élévateur pour personnes à mobilité réduite) à ARATAL pour un montant de 22 900 € HT

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

<b>Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE</b>
---

### 1. Bilan social de la collectivité

Le Maire présente le bilan social qui retrace l'état du personnel dans la collectivité à la date du 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la commune de Sanvignes employait 106 agents dont 75 fonctionnaires, 12 non titulaires sur emploi permanent dont 6 remplaçants et 19 autres agents sur des emplois non permanents. Ceci représente 68.27 E.T.P. (équivalent temps plein) dont 19.89 hommes et 48.38 femmes.

Les non titulaires sur des emplois permanents sont 1 attaché, 4 adjoints techniques, 5 assistants d'enseignement artistique et 2 adjoints d'animation. Il s'agissait de la situation au 31 décembre, parmi ces personnes 3 adjoints techniques et 2 adjoints d'animation ont été nommés stagiaires à la date du 1er septembre 2016.

Les autres non titulaires sont : 5 assistantes maternelles, 2 C.U.I.-C.A.E. (Contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement vers l'emploi), 3 emplois d'avenir, 2 apprentis et 2 agents en cumul d'activités (école de musique). Une personne en C.U.I.-C.A.E. ayant épuisé ses droits à renouvellement de contrat aidé sera nommée stagiaire en septembre. Un emploi d'avenir a été nommé stagiaire récemment.

Dans la collectivité, le temps partiel est exclusivement féminin : 7 agents de catégorie C en bénéficient (1 de droit seulement pour enfant de moins de trois ans), les autres sont accordés par le Maire en fonction des nécessités de service.

La commune, comme tous les employeurs, a des obligations par rapport à l'emploi des personnes handicapées. La collectivité dépasse ses obligations légales avec l'emploi de huit agents reconnus travailleurs handicapés et la conclusion de marchés pour l'entretien des locaux avec l'E.P.S.M.S. (établissement public social et médico social) du Vernoy pour un montant de 30 797.85 € et avec la blanchisserie pour l'entretien du linge.

Le service ressources humaines a enregistré 1 459.50 jours d'absence au total (en baisse par rapport aux années précédentes) dont 21 jours de grève (23 en 2014).

Les charges de personnel s'élèvent à 2 964 681 € sur un montant de dépenses de fonctionnement de 4 915 345 €.

En ce qui concerne la formation :

- 121 jours de formations ont concerné 31 agents différents. Ce résultat mériterait d'être en augmentation, Monsieur le Maire incite les agents à se former.
- le coût de la formation pour la collectivité s'élève à 22 286.90 € [16 796 € au titre de la cotisation obligatoire auprès du C.N.F.P.T. (centre national de la fonction publique territoriale), 700 € pour les formations payantes dispensées par le C.N.F.P.T., 2 523.90 € pour les autres organismes et 2 267 € de frais de déplacement]
- 1 dossier V.A.E. (validation des acquis et de l'expérience) en cours. Depuis, l'agent a validé son C.A.P. petite enfance, le coût de la V.A.E. a été pris en charge par la commune dans le cadre de l'emploi d'avenir.

Action sociale : outre la participation financière au C.O.S. (comité des œuvres sociales) de la C.U.C.M. (21 522.95 €) et les prestations sociales (816.98 €), la commune participe aux contrats de protection sociale complémentaire (mutuelle labellisée). La participation s'élève à 2 600 € pour 26 agents qui ont demandé à en bénéficier.

La pyramide des âges des agents de la collectivité révèle que les effectifs les plus importants se situent dans la tranche d'âge 50-54 ans.

Après avoir pris connaissance de la synthèse du bilan social, les membres du comité technique ont émis un avis favorable sur celui-ci au cours de la réunion du 27 juin 2016.

Le bilan social est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

## **2. Suppression d'un poste de moniteur d'éducation musicale créé par délibération**

L'école municipale de musique est composée d'assistants d'enseignement artistique, d'un coordonnateur pédagogique et d'un chargé de mission (historique de l'école de musique, interventions auprès des résidents de la R.P.A. et des membres du groupe famille). Les membres du comité technique, au cours de la séance du 12 avril 2016 ont émis un avis favorable pour supprimer le poste de chargé de mission à la date du 1er juillet 2016 et par conséquent le poste de moniteur d'éducation musicale créé par une délibération municipale du 13 juin 1991.

Le rapporteur rappelle que la règle du parallélisme des formes impose que ce qui a été créé par délibération soit supprimé par délibération. Il propose donc de supprimer l'emploi de moniteur d'éducation musicale à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

## **3. Tableau des effectifs à la date du 6 septembre 2016**

Les modifications proposées concernent essentiellement la quotité horaire des postes d'assistants d'enseignement artistique qui varient en fonction des inscriptions à l'école municipale de musique, des avancements de grade qui surviennent en cours d'année et le constat de la suppression du poste de moniteur d'éducation musicale (cf. délibération précédente).

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF					
D.G.S.	A	1		1	
Attaché Principal	A	1		1	
Rédacteur Pal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		2	
Rédacteur Pal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
Adj. adm. pal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		2	
Adj. adm. pal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4		4	
Adjoint adm. de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	2	1
Adjoint adm. de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		1	
SECTEUR TECHNIQUE					
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		2	
Agent de maîtrise principal	C	1		1	
Adjoint technique Pal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4		4	
Adjoint technique Pal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4		4	
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		2	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	15	20	14	20
SECTEUR SOCIAL					
Puériculteur classe supérieure	A	1		1	
Educatrice jeunes enfants	B	2		2	
Aux. puériculture Pal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		2	
ATSEM Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		1	
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	C		1		1
Agent Social de 1 <sup>ère</sup> classe	C		1		1
Assistante maternelle	C	5		5	
SECTEUR SPORTIF					
Educateur APS Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Educateur APS Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
SECTEUR CULTUREL					
Assistant d'enseignement artistique	B		7		3
Assistant. d'enseignement Pal 2 <sup>ème</sup> cl	B		2		2
Adjoint du patrimoine Pal 2 <sup>ème</sup> cl	C	1		1	
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		1	
SECTEUR ANIMATION					
Resp. animation/jeunes	A	1		1	
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		1	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	4	1	4

#### Détail des temps non complet :

- Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe 1 à 30/35<sup>ème</sup>
- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe 20 dt 1 à 32.5/35<sup>ème</sup> + 1 à 31.5/35<sup>ème</sup> + 4 à 30/35<sup>ème</sup>  
2 à 29/35<sup>ème</sup> + 1 à 28/35<sup>ème</sup>  
3 à 25/35<sup>ème</sup> + 1 à 24/35<sup>ème</sup>  
3 à 20/35<sup>ème</sup> + 2 à 17.5/35<sup>ème</sup> + 2 à 16/35<sup>ème</sup>
- ATSEM 1<sup>ère</sup> classe 1 à 32/35<sup>ème</sup>
- Agent Social de 1<sup>ère</sup> classe 1 à 30/35<sup>ème</sup>
- Assistant Ens. Artistique Pal 2<sup>ème</sup> classe 2 dt 1 à 5/20<sup>ème</sup> + 1 à 7.75/20<sup>ème</sup>
- Assistant Ens. Artistique 7 dt 1 à 2/20<sup>ème</sup>  
2 à 4/20<sup>ème</sup> + 1 à 7.5/20<sup>ème</sup> + 1 à 8/20<sup>ème</sup>  
1 à 10/20<sup>ème</sup>  
1 à 14/20<sup>ème</sup>
- Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe 4 dt 2 à 27.5/35<sup>ème</sup> + 1 à 33/35<sup>ème</sup> + 1 à 25.5/35<sup>ème</sup>

Adopté à l'unanimité.

4. Demande de subvention auprès du conseil départemental pour les registres d'état civil

Le rapporteur propose de solliciter une subvention d'un montant de 431.50 € soit 50% d'un coût total de 863 € auprès du conseil départemental pour la restauration des registres d'état civil suivants : registre des mariages de 1973 à 1977, registre des mariages 1968-1972, registre des naissances 1973-1977, registre des naissances 1968-1972 et registre des naissances 1936-1967.

Adopté à l'unanimité.

5. Décision modificative en section d'investissement

Le rapporteur présente la décision modificative n°1 en section d'investissement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D -020-01 : dépenses imprévues		26 509 €		
<b>TOTAL D 020 : dépenses imprévues</b>		<b>26 509 €</b>		
R-024-01 : produit de cessions				80 000 €
<b>TOTAL R 024 : produit de cessions</b>				<b>80 000 €</b>
R-1341-020 : dotation d'équipement des Territoires ruraux				13 684 €
<b>TOTAL R 13 : subventions d'investissement</b>				<b>13 684 €</b>
D-21318-020 : autres bâtiments publics		49 735 €		
D-2151-822 : réseaux de voirie		8 000 €		
D-2158-020 : autres installations, matériel et outillages techniques		3 000 €		
D-2188-026 : autres immobilisations corporelles		5 640 €		
D-2188-422 : autres immobilisations corporelles		800 €		
<b>TOTAL D 21 : immobilisations corporelles</b>		<b>67 175 €</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>93 684 €</b>		<b>93 684 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>93 684 €</b>		<b>93 684 €</b>

Mme Poirrier détaille les recettes : subvention D.E.T.R. 2016 obtenue pour les travaux de la piscine pour un montant de 13 684 € et produit de la vente du pavillon situé allée du Nord pour un montant de 80 000 €.

Ces recettes non prévues lors de l'adoption du budget primitif permettront de financer des travaux supplémentaires : 30 000 € pour l'installation d'un système de vidéosurveillance au COSEC, 12 000 € pour le remplacement de la chaudière au centre d'accueil, 7 735 € pour les travaux de la piscine (complément de l'enveloppe initiale), 8 000 € pour la réfection d'une partie du chemin de Montbugy, 3 000 € pour l'acquisition d'extincteurs, 5 640 € pour l'acquisition d'une benne pour l'évacuation des déchets du cimetière et 800 € pour l'achat de matériel pour le local jeunes. La somme de 26 509 € est inscrite au titre des dépenses imprévues en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

## **6. Admissions en non valeur**

Le rapporteur explique au conseil municipal que l'ordonnateur (le Maire) émet des titres de recettes et que le comptable est chargé de leur recouvrement. Après avoir exercé les différents recours à sa disposition, le comptable émet un état de ce qui n'a pas pu être recouvré à l'ordonnateur pour des admissions en non-valeur. Une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Le rapporteur propose d'admettre en non-valeur la somme de 5 360.29 € pour des titres émis entre 2012 et 2014 qui n'ont pas pu être recouverts (essentiellement des loyers de particuliers). Les crédits nécessaires ont été prévus au c/6541 : créances admises en non-valeur.

Adopté à l'unanimité.

**Affaires culturelles - Rapporteur : F POIRRIER**

## **7. Convention pour l'exposition intercommunale 2016 sur le thème de l'Afrique : « Au cœur de l'Afrique noire » et « Afrique...sur la piste des jouets »**

L'exposition intercommunale 2016 se déroulera à l'espace culturel Louis Aragon, à Saint-Vallier, du 3 au 29 novembre 2016. La ville de Saint-Vallier prend en charge l'organisation matérielle et administrative. Le coût global de l'exposition s'élève à 3 982 € ; il est réparti au prorata de la population. Les participations s'élèveront à 676.94 € pour Blanzay, 1 991 € pour Montceau-les-Mines, 438.02 € pour Sanvignes-les-Mines et 876.04 € pour Saint-Vallier.

Ce projet, soutenu par Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Montceau, a été proposé aux enseignants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention proposée.

Mme Poirrier ajoute que la commune de Sanvignes-les-Mines sera chargée de l'organisation de l'édition 2017.

**Affaires scolaires - Rapporteur : N GRANDO**

## **8. Convention avec la C.U.C.M. relative au programme d'aide à la connexion internet des écoles maternelles, primaires et élémentaires**

La convention triennale conclue avec la C.U.C.M. arrive à échéance. La communauté poursuit ce programme et propose de renouveler la convention pour une nouvelle période de trois ans. L'aide à la connexion internet est attribuée sur la base d'un projet pédagogique pour chacune des écoles bénéficiaires ; l'usage d'internet doit bénéficier aux élèves en termes d'apprentissage, de pratique et/ou d'acquisition de compétences. A la fin de l'année scolaire, les enseignants référents renseignent un bilan sur l'action. La prise en charge couvre le coût de l'abonnement internet avec un plafond de 800 € TTC par école et par an.

Mme GRANDO précise que toutes les écoles ont été dotées de matériel neuf ces dernières années.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention triennale proposée par la C.U.C.M.

## **Rentrée scolaire 2016/2017**

Mme GRANDO est satisfaite de la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré le renforcement du plan Vigipirate aux abords des écoles.

408 élèves sont accueillis dans les établissements scolaires de la commune, soit huit enfants de moins que l'année dernière. Cette baisse est due au départ des enfants de l'école Colette de Montceau qui étaient inscrits à Sanvignes et qui sont retournés dans des établissements de Montceau-les-Mines ou de Saint-Bérain-sous-Sanvignes.

Les conditions d'enseignement sont bonnes car on constate une moyenne de 24 élèves par classe de maternelle (25 en moyenne au niveau national) et de 21 élèves par classe en primaire (23 en moyenne au niveau national).

Mme GRANDO rappelle que la commune affecte des crédits scolaires à hauteur de 59 € par élève.

Les effectifs du collège sont également stables avec 260 élèves.

Les services de restauration et périscolaires de la commune répondent à un besoin de la population. En effet, au cours de l'année scolaire 2014/2015, les équipes ont servi 1 600 repas de plus qu'au cours de l'année scolaire précédente et en 2015/2016, se sont ajoutés 3 400 repas supplémentaires. Le repas est au prix de 3.45 €. Les équipes de restauration et d'animation continueront à sensibiliser les enfants sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La fréquentation des temps d'activités périscolaires et des accueils périscolaires du matin et du soir est toujours très satisfaisante. Une adhésion de 7.35 € doit être acquittée, par enfant, pour l'année scolaire.

Mme GRANDO informe les conseillers municipaux que la commune a doté les écoles de mallettes dans le cadre de la mise en place des P.P.M.S. (plan particulier de mise en sûreté) pour un coût total d'environ 1 000 €.

Elle conclut son propos en remerciant tous les acteurs qui œuvrent au développement de la vie scolaire et extrascolaire.

M. LAGRANGE indique que M. ACCARY, président du conseil départemental, était présent au collège Roger Vailland le 2 septembre et a confirmé à la fois le maintien de l'établissement et la programmation de travaux de mise en accessibilité. Le conseil départemental est en train de cartographier la démographie scolaire sur l'ensemble du département, ce travail n'est pas propre au seul établissement sanvignard. L'hémorragie crainte au printemps à cause des rumeurs qui ont circulé n'a pas eu lieu et M. LAGRANGE s'en réjouit. Les effectifs du collège ont effectivement baissé ces dernières années mais c'est dû au transfert des classes de SEGPA au collège Jean Moulin.

**Affaires sociales - Rapporteur : MP FILLEUX**

#### **9. Convention de gestion pour la résidence pour personnes âgées Louis Veillaud entre la commune (propriétaire) et le C.C.A.S. (gestionnaire)**

La commune est propriétaire de la résidence pour personnes âgées Louis Veillaud depuis 1<sup>er</sup> janvier 2014, à la suite de la rupture anticipée du bail emphytéotique conclu avec l'OPAC de Saône-et-Loire.

Il est nécessaire de conclure une convention de gestion pour ce bâtiment en amont de la réalisation des travaux de rénovation qui sont envisagés. Cette convention indique le nombre de logements (T1bis et T2), les conditions de mise à disposition du bâtiment par la commune au CCAS, les engagements de l'une et de l'autre partie notamment pour l'entretien de la structure, l'animation de la résidence...

La convention formalise les relations actuelles entre le propriétaire et le gestionnaire, elle évoluera notamment en fonction du programme de travaux de réhabilitation. Un préprogramme a déjà été défini, l'Agence technique départementale (A.T.D.) a été sollicitée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de gestion proposée.



**10. Demande de subvention à la C.N.A.V. (caisse nationale d'assurance vieillesse) pour le projet de rénovation des logements de la R.P.A. (tranche 1)**

La commune, propriétaire de la R.P.A., souhaite présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2016 de la C.N.A.V. pour la première tranche de l'opération de rénovation des logements de la R.P.A.

L'opération s'inscrit dans le troisième axe stratégique : « soutenir le développement d'un cadre de vie de qualité au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées (E.H.P.A.). »

Il s'agit d'un programme d'envergure, pluriannuel ; la première tranche de travaux sera relative à l'isolation du bâtiment et à la reprise des huisseries afin d'améliorer le confort thermique des logements aussi bien en hiver, qu'en été. Un des objectifs attendus étant la baisse de la facture de chauffage et par conséquent des charges facturées aux résidents.

L'aide de la C.N.A.V. peut varier de 15 à 50% du montant des travaux HT.

Le rapporteur propose de solliciter une subvention d'un montant de 172 875 € soit 50% d'un montant de travaux estimés à 345 750 € et d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Réfection de l'enveloppe Toiture terrasse et façade	281 250 €	Appel à projets CNAV	172 875 €
Remplacement des huisseries Façade nord et pignons	64 500 €	Part communale	172 875 €
<b>Total :</b>	<b>345 750 €</b>	<b>Total :</b>	<b>345 750 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention et le plan de financement proposés.

**11. Modification de la délibération du 4 avril 2016 relative aux travaux du sol du COSEC**

La délibération du 4 avril 2016 précisait que la subvention sollicitée auprès du conseil régional de Bourgogne Franche Comté l'était dans le cadre du règlement d'intervention pour les équipements sportifs à caractère régional et actait le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Réfection du sol	44 872.35 € HT	Dotations de soutien investissement local- Etat	13 460 €
		Conseil régional	11 218 €
		Conseil départemental	11 218 €
		Commune	8 976.35€
<b>Total</b>	<b>44 872.35 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>44 872.35 €</b>

Par courrier en date du 21 juin 2016, Mme la Présidente du conseil régional de Bourgogne a avisé M. le Maire qu'il avait été convenu entre les services de l'Etat et le conseil régional que seul ce dernier financerait les travaux dans le cadre de son plan de soutien au B.T.P. (bâtiment et travaux publics).

Mme la Présidente du conseil régional proposera à l'assemblée délibérante d'attribuer une aide financière de 8 970 € à la commune de Sanvignes pour les travaux du COSEC. A ce jour, le conseil départemental n'a pas statué sur la demande de subvention transmise au mois d'avril 2016.

Le rapporteur propose d'approuver le plan de financement modifié tel que :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux	44 872.35 € HT	Conseil régional- plan de soutien au B.T.P.	8 970 €
		Conseil départemental	11 218 €
		Commune	24 684.35 €
<b>Total</b>	<b>44 872.35 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>44 872.35 €</b>

Adopté à l'unanimité.

## **12. Présentation des travaux de sécurisation du COSEC (pas de délibération)**

Les services constatent régulièrement des intrusions (sans effractions) dans le COSEC avec ou sans dégradations. Le système de vidéosurveillance actuel s'avère insuffisant car il couvre une seule zone d'entrée et il est nécessaire de pouvoir contrôler l'ensemble des accès.

C'est pourquoi, les services techniques ont travaillé sur une sécurisation du site qui comprend plusieurs éléments : un système de vidéosurveillance du même type que celui installé à la piscine, une alarme anti-intrusion et un système de contrôle des accès. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 30 000 € TTC.

La durée des travaux est estimée à trois semaines.

M. Defachelle précise que les utilisateurs seront informés sur les nouvelles installations et les consignes à appliquer.

Affaires communautaires - Rapporteur : M ROUSSEAU

## **13. Rapport d'activités 2015**

Mme Rousseau, conseillère communautaire, présente une synthèse du rapport d'activités 2015 de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau :

« Ce rapport reprend l'action de la C.C.M. sur l'année 2015.

Il met en avant les grands axes sur lesquels la C.C.M. s'est engagée : inscrire le développement durable dans les politiques publiques, diversifier et intensifier le développement économique et l'emploi, renforcer l'attractivité du campus universitaire, améliorer le cadre de vie des habitants et ouvrir le territoire pour favoriser des échanges enrichissants.

Les grands projets dans le secteur de l'économie, des infrastructures, de la rénovation urbaine et l'attractivité résidentielle, de la proximité, du développement durable et du patrimoine sont développés dans le document.

Au niveau économique, on peut citer les actions réalisées sur l'espace Coriolis : le réaménagement des abords et des espaces de stationnement de la gare TGV. Il s'agit d'un projet SNCF/CCM qui se poursuit en 2016 et l'accompagnement de la C.C.M. pour l'implantation de nouvelles entreprises telle que la plateforme logistique LIDL.

En ce qui concerne les infrastructures, la CCM a investi massivement dans deux chantiers importants : le déploiement du numérique à hauteur de 8 millions d'euros et la mise à deux fois deux voies de la R.C.E.A. pour 5 millions d'euros.

Le déploiement du très haut débit fait l'objet d'un phasage sur le territoire communautaire, la commune de Sanvignes est concernée par la période 2017-2020.

Le grand projet de la rénovation urbaine s'est achevé en 2015. Il s'illustre par des façades plus colorées et des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie dans l'habitat.

En matière de proximité, la CCM a mis l'accent sur les déchets ménagers, l'eau, l'assainissement et les transports au cours de nombreuses réunions publiques. En 2015, l'opération de refus de collecte a démarré avec succès et se poursuit en 2016. S'agissant des transports, 2015 était une année de concertation avant la mise en œuvre cette année.

Les deux derniers axes développement durable et patrimoine mettent en avant la mise en place d'un conseil de développement durable ouvert à tous et un zoom sur l'écomusée et d'autres actions culturelles. »

M. Lagrange ajoute que dans le cadre du développement du haut-débit, les travaux prévus à Sanvignes-les-Mines seront pris en charge par le conseil départemental. Tous les quartiers ne pourront pas être couverts de façon identique, il attend le zonage avec les puissances disponibles pour chaque zone.

La communauté urbaine engage 50% de son coefficient d'intégration fiscale pour les grosses compétences. Actuellement, l'établissement public travaille sur un nouveau pacte financier avec les communes membres, il devrait être mis en place en 2017.

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activités 2015 de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau.

<b>Associations non sportives - Rapporteur : Y DOUHARD</b>
--

#### **14. Association Résonance romane en Bourgogne du Sud : adhésion et cotisation 2016**

L'église de Sanvignes-les-Mines est répertoriée sur la carte départementale « le patrimoine roman en Bourgogne du Sud » éditée par l'association Résonance romane en Bourgogne du Sud. Ce document est disponible dans les offices du tourisme et syndicats d'initiative de Saône-et-Loire.

Le rapporteur propose de renouveler l'adhésion à l'association Résonance romane en Bourgogne du Sud pour l'année 2016 et de cotiser à hauteur de 25 €.

Propositions adoptées à l'unanimité.

#### **Questions diverses**

Les questions diverses ont été formulées par écrit par les membres de la minorité municipale.

- « Après plusieurs entretiens avec la population, l'éclairage public reste un point sombre à éclaircir. Nombreuses sont les personnes, en particulier les plus âgées, à avoir du mal avec l'heure de coupure trop tôt à leurs yeux. Est-il possible de prévoir une modification ? de communiquer à nouveau sur ce sujet ? »

Réponse de M. Defachelle : une seule personne est venue se plaindre auprès de lui. La coupure de l'éclairage public permet de réaliser une économie conséquente qui sera en partie réinvestie sur la modernisation du réseau. L'aménagement des périodes de coupure totale n'est pas exclu, il est envisagé de commencer au 15 mai (actuellement le 1<sup>er</sup> mai) et de terminer autour du 25 août. Les secteurs particuliers tels que celui de la Trèche et du cosec feront également l'objet d'une attention particulière.

- Les nouveaux horaires de bus et surtout les arrêts situés au bourg ne semblent pas adaptés pour les personnes qui habitent cité Léon Blum, par exemple, compte-tenu de leur éloignement.

Réponse de M. Lagrange : la ligne M3 est effectivement un peu éloignée pour les habitants du secteur des Battiers. Il existe aussi une problématique pour les Essarts et les Baudras car le transport à la demande (T.A.D.) mis en place pour ce secteur ne permet pas d'accéder au bourg de Sanvignes. Il a demandé à la CUCM d'étudier la possibilité de prolonger le T.A.D. en direction de la rue de la Liberté.

- « Concernant la piscine qui vient de vivre un été sans grande histoire, hormis l'accident de l'enfant, avons-nous un retour positif de la population ? »

Réponse de M. Lagrange : les Sanvignards étaient contents de la réouverture de la piscine.

- « Concernant le très haut débit, avons-nous une perspective de mise en place de l'internet dans les zones campagnardes non desservies, voire mal desservies ? »

M. Lagrange a répondu à cette question dans le cadre des commentaires sur le rapport d'activités 2015 de la C.C.M.

- « Monsieur le Maire, vous qui êtes chargé du développement économique à la communauté, ne pourriez-vous pas accélérer la reprise de la boulangerie ou étudier la possibilité de la création d'une nouvelle boulangerie sur le bourg ? Pour cette problématique, vous avez l'entier soutien de l'opposition qui se met à votre disposition pour monter le dossier nécessaire au succès de cette reprise d'entreprise.

Réponse de M. Lagrange : au cours de l'été, la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour la boulangerie. Le dossier semble en bonne voie.

- M. Pichard signale des rodéos voiture nocturnes sur le parking de la Trèche et le jet de canettes dans les prés avoisinants.

Réponse de M. Lhote : la municipalité est au courant et a prévenu la police nationale, la difficulté est d'intervenir au bon moment. Ces incivilités causent également un préjudice à la commune car l'installation géothermique de la salle pourrait être endommagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Jean-Claude LAGRANGE

Véronique GUILBAUT.

